



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 17 juin 2024 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Paul Kushner	Maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5

Sont absents :

Steven Minty	cons. au poste no : 3
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction.

Ouverture et mot de bienvenue du maire.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de monsieur Paul Kushner, maire, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

2024-06-105

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par monsieur Sylvain Paquette et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point 3.2 et 6.5 de la façon suivante :

Mot de bienvenue du maire
Période de questions sur l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

1. Administration

- 1.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024
- 1.2. Avis de motion pour un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 1.3. Dépôt d'un premier projet de règlement no 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 1.4. Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines
- 1.5. Dépôt et présentation du règlement 444-24-01 modifiant le règlement 444-20-01 décréter une délégation de pouvoirs au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Val-Des-Lacs pour la gestion des ressources humaines
- 1.6. Adoption du règlement 459-24-01 sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux (ententes promoteurs)
- 1.7. Résultat du registre des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 461-24-01 pour l'acquisition de véhicule pour la voirie
- 1.8. Avis d'intention de créer des sous-catégories pour le prochain dépôt de rôle
- 1.9. Mise à jour des comités

2. Ressources financières

- 2.1. Autorisation de déboursés mai-juin 2024
- 2.2. Autorisation de dépenses pour l'entretien de camions de voirie

3. Ressources humaines

- 3.1 Autorisation d'affichage pour le poste de mécanicien à 3 jours / sem



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

3.2 Embauche d'une étudiante en environnement

4. Réseau routier

4.1 Autorisation de signature pour le contrat de déneigement du MTQ

4.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le sable/pierre d'hiver

5. Sécurité publique

Aucun point

6. Gestion du territoire

6.1. Confirmation de suivi de la formation obligatoire pour les membres du CCU

6.2. Annulation de la résolution 2024-05-98 pour la dérogation mineure 2024-02 (Remboursement)

6.3. Régularisation de certains numéros civiques sur le chemin Paquette

6.4. Mandat au CCE pour travailler un règlement sur la pollution lumineuse

6.5. Autorisation d'affichage pour le corridor d'aires protégées

7. Hygiène du milieu

Aucun point

8. Service à la collectivité

Aucun point

Période de questions

Levée de l'Assemblée

1. Administration

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

2024-06-106

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 mai 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Avis de motion pour un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

2024-06-107

Madame Patricia Lacasse donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

1.3 Dépôt d'un premier projet de règlement no 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

2024-06-108

Madame Isabelle Jetté constate le dépôt et la présentation du projet de règlement no 462-24-01 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

1.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines

2024-06-109

Monsieur Serge Ennis donne l'avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 444-20-01 de délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

1.5 Dépôt et présentation du règlement no 444-24-01 modifiant le règlement no 444-20-01 décrétant une délégation de pouvoirs au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs pour la gestion des ressources humaines

2024-06-110

Monsieur Serge Ennis constate le dépôt du règlement no 444-24-01 modifiant le règlement no 444-20-01 décrétant une délégation de pouvoirs au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Val-des-Lacs pour la gestion des ressources humaines.

1.6 Adoption du règlement 459-24-01 sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux (ententes promoteurs)

2024-06-111

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs souhaite se prévaloir d'un mécanisme de contrôle relativement aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite uniformiser la procédure d'acceptation des ententes avec les promoteurs ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient les mécanismes et le cadre légal relativement aux règlements sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 juin 2024 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet a été déposé à la séance du 21 mai 2024 ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le règlement no 459-24-01 sur les ententes relatives au financement et à l'exécution des travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.7 Résultat du registre des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 461-24-01 pour l'acquisition de véhicule pour la voirie

2024-06-112

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Caroline Champoux mentionne que la période d'enregistrement telle que le requiert la loi pour la tenue d'un registre a eu lieu le 27 mai 2024, de 9h00 à 19h00, au bureau de la Municipalité de Val-des-Lacs, pour le règlement suivant :

« Règlement d'emprunt no 461-24-01 pour l'acquisition de véhicule pour la voirie »

Elle mentionne qu'aucune signature pour ce règlement n'a été reçue et qu'un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été émis pour celui-ci.

1.8 Avis d'intention de créer des sous-catégories pour le prochain dépôt de rôle

2024-06-113

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 244.64.8 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent de créer des sous-catégories pour les immeubles résidentiels et non résidentiels dans les catégories suivantes : non résidentielle et résiduelle ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE ceci permettrait à la Municipalité de mieux répartir les contributions en taxation des immeubles en fonction de paramètres plus élargis ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 244.64.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Municipalité doit exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans les catégories suivantes : non résidentielle et résiduelle ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER l'intention de la Municipalité d'établir, conformément aux dispositions des articles 244.61 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.9 Mise à jour des comités

2024-06-114

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des élections partielles au mois d'avril dernier.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les membres des comités au sein de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au sein des comités :

Comité	Élu	Élu
Loisirs	Serge Ennis	Patricia Lacasse
Ressources humaines	Steven Minty	Paul Kushner
Finances	Patricia Lacasse	Paul Kushner
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Steven Minty	
Comité consultatif en environnement (CCE)	Isabelle Jetté	Paul Kushner
Voirie	Steven Minty	Sylvain Paquette
RITL	Marie-Lise Daigle	
Intercentre	Isabelle Jetté	
Incendie	Patricia Lacasse	
Parcs et sentiers	Patricia Lacasse	Marie-Lise Daigle
Bibliothèque	Isabelle Jetté	

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés de mai-juin 2024

2024-06-115

CONSIDÉRANT la liste des déboursés du 1^{er} mai 2024 au 13 juin 2024 incluant les salaires du mois de mai 2024, dont le détail est le suivant :

Déboursés	294 979.64 \$
Salaires de mai 2024	57 081,35 \$
TOTAL :	352 060.99 \$

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1^{er} mai 2024 au 13 juin 2024 pour un total de 352 060.99 \$ incluant les salaires du mois de mai 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.2 Autorisation de dépenses pour l'entretien de camions de voirie

2024-06-116

CONSIDÉRANT QU'une somme non budgétée de 18 110 \$ est entrée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes deviennent un revenu supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de l'entretien sur des accessoires de voirie avait été prévu par le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'un sommaire décisionnel a été présenté au conseil avec les actions à poser ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues pour lesdits entretiens n'ont pas été entrées à la dépense au budget 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ces entretiens sont nécessaires pour le bon fonctionnement des camions de voirie ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Paquette et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à la dépense tel que présentée au sommaire décisionnel;

QUE les sommes soient imputées au budget de fonctionnement;

ET

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder aux paiements des factures de ces dépenses au moment opportun.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

3. Ressources humaines

3.1 Autorisation d'affichage pour le poste de mécanicien à 3 jours / semaine

2024-06-117

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics demande de combler un poste de mécanicien à 3 jours par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à procéder à l'affichage du poste à combler comme mécanicien à raison de 3 jours par semaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Embauche d'une étudiante en environnement

2024-06-118

CONSIDÉRANT QUE le service en environnement et urbanisme a besoin d'aide pour le travail à accomplir cet été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une subvention du gouvernement fédéral pour le poste d'un emploi-étudiant;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, trésorière-greffière a reçu la candidature de Mme Marie-Anouk Beauchamp;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Directrice générale et du coordonnateur en urbanisme et environnement;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Anouk Beauchamp au poste d'étudiante en environnement pour la période du 25 juin 2024 au 30 août 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4 Réseau routier

4.2 Autorisation de signature pour le contrat de déneigement du MTQ

2024-06-119

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement avec le MTQ est arrivé à échéance le 14 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a proposé à la municipalité un contrat de déneigement et d'entretien d'hiver pour la partie du chemin Val-des-Lacs qui lui appartient sous le numéro de dossier 8809-24-4969 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposé pour ce contrat est de 47 000 \$ pour une durée d'un an, incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes ;

CONSIDÉRANT les modalités au contrat présenté aux membres du conseil ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la signature du contrat tel que proposé;

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le sable/pierre d'hiver

2024-06-120

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'épandage du sable abrasif doit être renouvelé pour l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir les chemins de la municipalité durant l'hiver ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres pour l'achat de sable abrasif pour l'hiver 2024-2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5 Sécurité publique

Aucun point

6 Gestion du territoire

6.1 Confirmation de suivi pour la formation obligatoire pour les membres du CCU

2024-06-121

CONSIDÉRANT l'article 127.1 du projet de loi 16 modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cet article oblige à partir du 1^{er} juin 2024 les membres des CCU dans le contexte de leur mandat, de suivre une formation sur leur rôle et responsabilité, ainsi que sur la procédure décisionnelle dans un cadre municipal;

La Directrice générale et greffière-trésorière confirme que les personnes suivantes ont complété leur formation et qu'ils pourront siéger sur le CCU à compter du mois prochain.

Sylvain Durocher	Isabelle Jetté
Olivier Larouche	Sylvain Paquette
Leila Copti	Marie-Lise Daigle
Rhéal Bélair	Jacques Hébert
Guy Leclerc	Caroline Champoux
Paul Kushner	Julien Lalumière
Patricia Lacasse	Sylvain Lamoureux



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

2024-06-122

6.2 Annulation de la résolution 2024-05-98 pour la demande de dérogation mineure 2024-02

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté la demande de dérogation mineure 2024-02, sous la résolution no 2024-05-098 lors d'une séance du conseil tenue le 21 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des conseillers juridiques de la Municipalité, la demande s'est avérée non admissible à une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ladite résolution ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil annule la résolution no 2024-05-98;

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à rembourser le citoyen qui a fait cette demande de dérogation-mineure ;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à modifier le livre des minutes de la séance du 21 mai 2024 afin d'abroger ladite résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-06-123

6.3 Régularisation de certains numéros civiques sur le chemin Paquette

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en urbanisme et environnement a constaté une irrégularité dans la numérotation de certaines résidences sur le chemin Paquette

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut avoir une incidence sur les services d'urgences ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une modification de la numérotation ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Paquette et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE les immeubles suivants soient modifiés de la façon suivante :

52 chemin Paquette devient : 62 chemin Paquette

58 chemin Paquette devient : 70 chemin Paquette

66 chemin Paquette devient : 86 chemin Paquette

70 chemin Paquette devient : 90 chemin Paquette

74 chemin Paquette devient : 94 chemin Paquette

80 chemin Paquette devient : 98 chemin Paquette

ET

QUE pour les résidences principales situées actuellement au 70 et 74 chemin Paquette, les frais de Postes Canada s'il y a lieu, soient défrayés par la Municipalité pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 17 juin 2024

2024-06-124

6.4 Mandat au CCE pour travailler un règlement sur la pollution lumineuse

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil municipal peut, parmi les compétences qui lui sont conférées, adopter un règlement régissant les nuisances et l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur afin de réduire la pollution lumineuse et préserver l'environnement naturel de la municipalité;

Il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande au CCE de travailler sur une ébauche de règlement pour la pollution lumineuse pour la Municipalité ;

ET

QUE le CCE transmette son travail à la Directrice générale et greffière-trésorière, pour ensuite présenter le tout au conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-06-125

6.5 Autorisation d'affichage pour le corridor d'aires protégées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette d'établir un corridor d'aires protégées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire promouvoir ses actions de protection de l'environnement sur les terres publiques auprès des citoyens et des villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite sensibiliser et encourager le plus grand nombre de citoyens à prendre soin et protéger l'environnement.

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par madame Patricia Lacasse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise Éco-corridor Laurentien à installer des affiches aux entrées de la Municipalité de Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7 Hygiène du milieu

Aucun point

8 Service à la collectivité

Aucun point

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

2024-06-126

SÉANCE ORDINAIRE
17 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Lacasse et appuyé par monsieur Sylvain Paquette de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h47.

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul Kushner
Maire

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière